

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2013

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Groupement, le 25 mars 2013 à 15h30, au conseil général de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (5)

M. Bruno SIDO,	Président,
M. Stéphane MENETRIER,	Représentant la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
M. Michel BOULLEE,	Maire de Suzannecourt,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,
M. Jean-Paul BAILLET,	ANDRA – Directeur Général Adjoint.

Membres excusés et représentés (1)

M. Antoine ALLEMEERSCH,	Conseiller Général du Canton de Poissons.
-------------------------	---

Participaient également (12)

M. Jean-Paul CELET,	Préfecture de la Haute-Marne – Préfet,
M. Olivier INVERNIZZI,	DDFiP de la Haute-Marne – Responsable du pôle gestion publique,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,
Mme Floriane BARTHELEMY,	Préfecture de la Haute-Marne – Responsable Cellule Economique,
Mme Elisabeth WAXWEILER,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Bruno FREDET,	EDF - Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse,
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA - Chef de Projet Valorisation,
M. Claude PRESTA,	AREVA - Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
Mme Cindy GARDET,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne.

5 membres sont présents, 1 est représenté soit 6 voix sont présentes sur 8. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

Le niveau d'activité du GIP a été très élevé avec 410 décisions de financements pour un volume de 46,9 M€ d'aides. Ces aides viennent appuyer un effort d'investissement ou d'actions économiques considérable : 179 M€ sur la Haute-Marne.

Malgré la crise, les aides aux entreprises restent nombreuses avec 118 projets aidés pour 13,1 M€ de financements. Comme les années précédentes, l'essentiel concerne l'immobilier d'entreprises et l'innovation. En matière de formation, les soutiens en direction des lycées professionnels et auprès de l'antenne UTT de Nogent se poursuivent.

L'environnement reste un domaine d'intervention important pour le groupement avec 195 opérations retenues pour 1,8 M€. Ce sont principalement des interventions sur la performance énergétique des bâtiments des collectivités locales, en lien avec EDF. Le financement des dessertes en forêt continue avec 37 opérations en 2012.

Les aides aux collectivités locales ou leurs groupements représentent le gros de l'activité 2012 avec 30,6 M€ pour 79 projets. Les contrats de Villes et les programmes routiers stratégiques représentent une grande part avec pour 2012 avec notamment des interventions conséquentes sur la Ville de Chaumont. Le nouveau dispositif pour le SDIS est en place avec un financement de 9,4 M€ pour le programme immobilier du SDIS. C'est le projet exceptionnel de 2012.

Il sera soumis à l'assemblée générale une nouvelle action « Contrat rural CIGEO-SYNDIESE », complétant le programme d'activité 2013 voté le 3 décembre 2012. Il faut proposer aux villages qui accueillent des installations industrielles de CIGEO ou de SYNDIESE un contrat pluriannuel du même type que ceux qui ont été proposés aux villes. C'est Saudron en premier lieu, peut-être Gillaumé ou Cirfontaines demain si la voie ferrée est confirmée. Ces villages doivent pouvoir compter sur un soutien fort et durable du GIP pour pouvoir relever les défis qui s'imposent.

Pour M. le Préfet, vu l'ampleur de l'activité du GIP Haute-Marne, les remarques de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'abondance des moyens ne sont plus d'actualité.

Décisions du conseil d'administration

Traversée de Thonnance les Joinville – Secteurs 2 et 3 (13-01)

Les phases 2 et 3 de l'aménagement routier de la traversée de Thonnance-les-Joinville sont réalisées par la commune pour son propre compte et en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du conseil général. Le conseil d'administration décide d'apporter à l'unanimité, au titre de l'action 13-30 « Territoires les plus concernés – CHN », une aide de 40 % dans la limite de 210.678 € de la part communale estimée à 526.695 € HT et de 80% dans la limite de 335.081 € de la part conseil général estimée à 418.851 € HT.

M. Boulee rappelle que la complexité du projet de traversée de la commune de Thonnance-les-Joinville a conduit cette collectivité à le découper en plusieurs secteurs géographiques. Cette complexité peut faire craindre des dépassements de budget. Or, le coût des travaux pèse déjà sur les finances de la collectivité même si les aides publiques.

Le Préfet précise qu'un nouveau programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) est actuellement en réflexion pour la période 2015-2020. Les opérations permettant une meilleure implantation de CIGEO y seront inscrites. L'Etat pourrait apporter de la DETR sur ces aménagements. Il propose qu'un groupe de travail soit constitué pour déterminer les modalités d'un soutien accru à la commune de Thonnance-les-Joinville pour l'aménagement de sa traversée.

Liaison RD 74 / Echangeur de Robécourt – Aménagement de la RD 206 à Chaumont-la-Ville (13-02)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter, au titre de l'action 13-41 « Programme routiers stratégiques », une aide de 30 % au conseil général dans la limite de 288.462 €, pour le projet de Liaison RD 74 / Echangeur de Robécourt – Aménagement de la RD 206 à Chaumont-la-Ville estimé à 961.540 € HT.

GIE MECAN'HYDRO et ALPROREA (13-03)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de soutenir le lancement de groupements d'entreprises initiés dans le cadre de l'association Energic ST 52/55. Ce soutien, sous régime de minimis, prend la forme d'un financement dégressif sur trois ans du coût du chargé d'affaires au prorata du nombre d'entreprises haut-marnaises membres du groupement :

- pour le GIE ALPROREA dédié au levage manutention : 33.600 € en année 1, 25.200 € en année 2, 21.000 € en année 3 soit 79.800 € au global ;
- pour le GIE MECAN'HYDRO dédié à la mécanique pour les centrales hydroélectriques : 14.000 € en année 1, 10.500 € en année 2, 8.750 € en année 3 soit 33.250 € au global.

Les modalités de versement proposées seraient les suivantes :

- 40% sur présentation de la Déclaration Unique d'Embauche ;
- 30% sur Présentation de la DADS 2013 ;
- 30% sur présentation des bulletins de salaires sur 36 mois.

Centre aquatique du pays de Langres (13-04)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, conformément au contrat de ville de Langres, d'apporter au projet de centre aquatique du pays de Langres, porté par la communauté de communes du Grand Langres, un financement à hauteur de 30 % d'une dépense éligible de 8 100 000 € HT, dans la limite de 2 430 000 €.

Construction d'une caserne de gendarmerie à Longeau (13-05)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter à la communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais, au titre de l'action 13-33 « Gendarmerie », une aide de 25 %, dans la limite de 621.345 € en faveur du projet de construction d'une gendarmerie à Longeau dont le coût est arrêté à 2.485.380 € TTC.

Intervention de l'institut technologique « forêt cellulose bois-construction ameublement » (FCBA) auprès des scieries haut-marnaises – avenant n° 1 à la convention du 23 janvier 2012 (13-06)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- de proroger la convention qui encadre la mission de conseil technique au profit des scieries jusqu'au 31 décembre 2013.
- de confier au FCBA, une mission complémentaire, d'un coût de 1.554,80 € TTC afin qu'il apporte, aux professionnels du secteur de la scierie, des informations techniques, réglementaires et économiques, sur les carrelés lamellés-collés, sur les bois massifs aboutés et sur les bois massifs reconstitués,

Troisième avenant au Contrat de Ville de Chaumont 2010-2014 (13-07)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter les termes de l'avenant n° 3 au contrat de ville de Chaumont prenant en compte :

- la suppression de deux opérations :
 - le retrait du projet de maison européenne de la prothèse et de l'instrumentation de chirurgie d'une part,
 - la sortie, du contrat de ville, de l'aménagement routier de la zone d'activité « les portes de Chaumont »,
- l'augmentation du coût de l'opération « aménagement des espaces publics quartier de la gare » qui passe de 10 505 000 € à 10 900 000 €,

- o la modification du niveau d'intervention du GIP Haute-Marne, sur le projet d'aménagement des espaces publics dans le quartier de la gare (pôle d'échange multimodal), qui est porté de 2 660 000 € à 3 270 000 € (30 % de 10 900 000 €).

Contrat de ville de Chaumont 2010-2014 - Pôle d'échanges multimodal de Chaumont : aménagement des espaces publics (13-08)

En application de l'avenant n°3 du contrat de Ville de Chaumont et compte-tenu des coûts constatés, la participation du GIP Haute-Marne sur l'aménagement de la gare est portée de 2,66 M€ à 3,27 M€ soit 30% d'une base subventionnable de 10,9 M€.

Contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron (13-09)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, sous réserve de la décision de l'assemblée générale relative à l'action « Contrat rural CIGEO-SYNDIESE » :

- d'acter le contrat rural de Saudron 2013-2020 et d'autoriser le Président à le signer ;
- d'apporter à la commune de Saudron, au titre de l'action « Contrat rural CIGEO – SYNDIESE », un financement qui complètera les autres aides publiques pour porter à 80% le cumul des aides, en faveur des dix opérations arrêtées dans le contrat de villages pour un montant global de 1.490.072 €.

La décision du conseil d'administration ne vaut pas accord de financement. Chacune des dix opérations devra faire l'objet d'une présentation au conseil d'administration pour celles bénéficiant d'un financement supérieur à 400.000 € et au comité exécutif pour celles recevant une aide inférieure à ce montant.

La commune doit s'engager à solliciter l'ensemble des financeurs publics susceptibles de participer au financement de l'opération. Elle fournira la notification de refus ou les arrêtés de subvention lors de l'instruction de chacune des opérations figurant au contrat de villages.

Réseaux de chaleur au bois à Poissons, Epizon et Echenay (13-10)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter une aide 6%, dans la limite de 49.996 € sur l'assiette globale du projet des trois chaufferies bois s'élevant à 870.033 € HT. L'aide du groupement portera sur les postes non financés par le FEDER et l'ADEME et qui s'élève à 62.494,58 € HT.

Zone interdépartementale Meuse Haute-Marne : participation aux travaux de l'EPCID dans le cadre du Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire (SIDT) – convention d'attribution d'aide entre le GIP Haute-Marne et l'EPCID (13-11)

Le conseil d'administration du 3 décembre 2012 a décidé de participer à hauteur de 73.547 € aux travaux de l'EPCID dans le cadre du SIDT.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité décide à l'unanimité d'aligner les modalités de versement sur celles définies par le GIP Objectif Meuse :

- une avance de 50 % à la signature de la convention de financement entre l'EPCID et le GIP Haute-Marne,
- deux versements intermédiaires, dans la limite de 80 % de la subvention, sur présentation de factures certifiées acquittées,
- le solde de la subvention sur présentation de factures certifiées acquittées.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h30, la séance est levée.

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE
LE 03 AVR. 2013
DRCL - Finances 1

Le Président


Bruno SIDO

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-01
OBJET : Traversée de Thonnance les Joinville – Secteurs 2 et 3	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Thonnance les Joinville envisage des travaux d'aménagement sur la totalité de la traverse du village (rue du Général de Gaulle), située sur la route départementale 60 ainsi que l'aménagement de la place Albert Thomas (place de l'église). Les travaux sont réalisés avec la participation du Conseil général.

Le projet vise à :

- Réduire la vitesse des usagers ;
- Créer de véritables espaces de stationnements ;
- Créer des trottoirs respectant l'accessibilité ;
- Aménager des espaces paysagers afin de valoriser le cadre de vie des riverains.

La largeur de la chaussée sera réduite de 7 à 6 m avec la pose de bordures/caniveaux. Des places de stationnements seront créées le long de la RD60. La largeur des trottoirs sera de 1,40 m afin de respecter les règles d'accessibilité. Ces trottoirs seront dans la majorité des cas, séparés de la chaussée par des espaces verts. Enfin des aménagements paysagers et des espaces publics seront créés.

Le programme sera établi sur plusieurs années. Il sera en relation avec les travaux de réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'effacement des réseaux aériens qui feront l'objet de demandes d'aides par ailleurs.

Les travaux sur la traverse seront découpés en sept secteurs. Les secteurs 2 et 3 font l'objet de la présente délibération.

	Commune	Conseil général	Total
Secteur 2	180 865	168 678	349 543
	52%	48%	100%
Secteur 3	345 830	250 173	596 003
	58%	42%	100%
Total	526 695	418 851	945 546
	56%	44%	100%

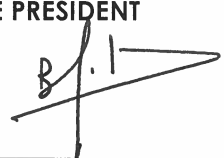
Le Conseil général (418.851 € HT) sollicite le groupement pour une intervention à hauteur de 80 % soit 335.081 €.

La part communale (526.695 € HT) bénéficie d'un co-financement :

	Montant sollicité	Taux
DETR	105.339	20 %
Conseil général	105.339	20 %
GIP	210.678	40 %
Maître d'ouvrage	105.339	20 %

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 6 voix pour
DECIDE**

d'apporter, au titre de l'action 13-30 « Territoires les plus concernés – CHN », une aide de 40 % dans la limite de 210.678 € pour la part communale estimée à 526.695 € HT et de 80% dans la limite de 335.081 € pour la part Conseil général estimée à 418.851 € HT pour le projet d'aménagement routier de la traversée de Thonnance les Joinville sur les secteurs 2 et 3.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement</p> <p align="center">RECEVUE DE LA HAUTE-MARNE</p> <p align="center">LE 03 AVR. 2013</p> <p align="center">DRCL - Finances 1</p>	<p>Chaumont, le 29 MARS 2013</p> <p>LE PRESIDENT</p> 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-02
OBJET : Liaison RD 74 / Echangeur de Robécourt – Aménagement de la RD 206 à Chaumont-la-Ville	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Le Conseil général envisage d'aménager la RD 206 entre sa limite départementale et la commune de Chaumont-la-Ville. Ces travaux s'inscrivent dans l'aménagement de l'itinéraire depuis la sortie autoroutière de Robécourt (A 31) et la RD 74 en continuité des travaux programmés par le Conseil général des Vosges. L'objectif est d'améliorer la desserte économique de la partie est du département à partir de l'échangeur de Robécourt.

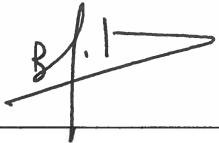
Les aménagements consistent en la création d'une chaussée neuve en utilisant le tracé actuel de la RD 206. La largeur de la chaussée passera de 4 à 6 m avec des accotements stabilisés de 1,30 m, ce qui nécessitera des acquisitions foncières. Le carrefour entre la RD 206 et la RD 131 en l'agglomération de Chaumont-la-ville sera redimensionnée pour supporter le trafic futur en intégrant un changement de priorité.

Ce projet permettra à la fois de préserver le potentiel touristique et patrimonial de Bourmont, et de sécuriser et fiabiliser les accès poids lourds à l'autoroute A 31. L'opération s'inscrit également dans le cadre du développement progressif de la ZAC de Damblain, avec une implantation possible d'activités annexes et de sous-traitance sur une zone à aménager à proximité de l'échangeur.

Le Conseil régional (250.836 € soit 26 %) est sollicité aux côtés du GIP Haute-Marne (288.462 € soit 30 %) pour ce projet estimé à 961.540 € HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 6 voix pour DECIDE

d'apporter, au titre de l'action 13-41 « Programme routiers stratégiques », une aide de 30 % au conseil général, dans la limite de 288.462 €, pour le projet de Liaison RD 74 / Echangeur de Robécourt – Aménagement de la RD 206 à Chaumont-la-Ville estimé à 961.540 € HT.

RESULTAT DU VOTE :	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 03 AVR. 2013 DRCL - Finances 1	Chaumont, le 29 MARS 2013 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-03
OBJET : GIE MECAN'HYDRO et ALPROREA	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Créée en 2007, l'association ENERGIC ST 52-55 a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne, et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, AREVA, CEA), de susciter et accompagner des partenariats entre industriels du territoire, de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Une étude engagée par cette association concluait que le statut associatif se prêtait mal à un développement commercial de son activité. De ce fait, certains adhérents meusiens et haut-marnais ont décidé de créer deux GIE (MECAN'HYDRO et ALPROREA). Chacun de ces groupements souhaite attaquer des marchés spécifiques du secteur de l'industrie :

- MECAN'HYDRO est spécialisé dans les interventions de maintenance mécanique en centrales ou microcentrales hydroélectriques. Il se compose des sociétés Parisot, Segor, Mplus et MCM/Orflam (la première est haut-marnaise) ;
- ALPROREA est spécialisé dans les domaines du levage manutention non standard. Il est constitué des sociétés Parisot, RIB, Projet Tech Métal 52, Aloris et MCM/Orflam (les trois premières sont haut-marnaises).

Actuellement, les deux GIE fonctionnent grâce au détachement ponctuel d'un commercial d'un des actionnaires. Cette situation, même si elle a permis de répondre à quelques appels d'offre voire à décrocher une commande, ne peut perdurer au risque de détériorer la gestion de la PME mettant à disposition son personnel.

La décision des dirigeants est de recruter pour chaque groupement un chargé d'affaire à plein temps afin de développer et consolider l'activité courante. Compte-tenu de la présence d'entreprises haut-marnaises et meusiennes, les GIE sollicitent une prise en charge partielle de ces recrutements auprès des GIP Objectif Meuse et Haute-Marne pour la phase de lancement.

L'assemblée générale du 3 décembre 2012 a donné un accord de principe sur le financement apporté aux GIE ALPROREA et MECAN'HYDRO conjointement par les deux GIP dans le cadre du régime des aides de minimis sur trois années. L'assemblée générale a donné délégation au conseil d'administration pour suivre la réalisation du projet et l'engagement financier.

L'aide apportée serait dégressive sur les trois premières années de recrutement du chargé d'affaires sur la base d'un salaire annuel chargé à 70K€ : 80% en année 1, 60% en année 2 et 50% en année 3. La participation totale de chaque GIP serait de 63% au prorata des entreprises meusiennes pour le GIP Objectif Meuse et haut-marnaises pour le GIP Haute-Marne au sein de chaque GIE .

Le GIP Objectif Meuse a pris une décision dans ce sens le 10 janvier 2013 :

- Alprorea : subvention de 53 200 € pour 3 ans ;
- Mecan'Hydro : subvention de 66 500 € pour 3 ans.

ALPROREA				
(en K€)	2013	2014	2015	Cumul
base	70	70	70	210
base retenue (5/5)	70	70	70	210
Taux d'aide	80%	60%	50%	63%
Aide totale	56	42	35	133
GIP55 (2/5)	22,4	16,8	14	53,2
	32%	24%	20%	25%
GIP52 (3/5)	33,6	25,2	21	79,8
	48%	36%	30%	38%

MECANHYDRO				
(en K€)	2013	2014	2015	Cumul
base	70	70	70	210
base retenue (3/4)	52,5	52,5	52,5	157,5
Taux d'aide	80%	60%	50%	63%
Aide totale	42	31,5	26,25	99,75
GIP55 (2/4)	28	21	17,5	66,5
	53%	40%	33%	42%
GIP52 (1/4)	14	10,5	8,75	33,25
	27%	20%	17%	21%

L'intervention haute-marnaise pourrait être :

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
GIE ALPROREA	33.600 €	25.200 €	21.000 €	79.800 €
GIE MECAN'HYDRO	14.000 €	10.500 €	8.750 €	33.250 €

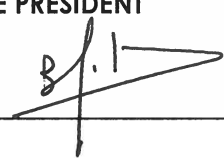
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 6 voix pour
DECIDE

d'apporter, pour chacun des GIE, un financement du coût d'un chargé d'affaires au prorata du nombre d'entreprises haut-marnaises membres du GIE et sur la base d'un salaire annuel chargé de 70.000 €, dès lors que le recrutement aura eu lieu :

- pour le GIE ALPROREA : 33.600 € en année 1, 25.200 € en année 2, 21.000 € en année 3 soit 79.800 € au global ;
- pour le GIE MECAN'HYDRO : 14.000 € en année 1, 10.500 € en année 2, 8.750 € en année 3 soit 33.250 € au global.

Les modalités de versement proposées seront les suivantes :

- 40% sur présentation de la Déclaration Unique d'Embauche ;
- 30% sur Présentation de la DADS 2013 ;
- 30% sur présentation des bulletins de salaires sur 36 mois.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 29 MARS 2013 LE PRESIDENT 
REC U A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 03 AVR. 2013	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-04
OBJET : Centre aquatique du pays de Langres	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La communauté de communes du Grand Langres, qui dispose de la compétence « création et gestion d'un centre aquatique intercommunal, à l'échelle du pays de Langres », a sollicité le GIP dans le cadre de la construction d'un centre aquatique à Langres.

L'investissement

Ce projet, d'un montant estimé à 8 100 000 € HT, a été retenu par le conseil d'administration du GIP le 5 juillet 2012, dans le cadre du contrat de ville de Langres 2010-2014, pour un montant maximum de 2 430 000 €, représentant 30 % du coût du projet HT. La convention de partenariat intervenue entre la Ville de Langres, la communauté de communes de l'étoile de Langres et le GIP Haute-Marne a été signée le 14 novembre 2012.

La piscine actuelle, qui date des années 70, n'est plus aux normes. S'agissant d'un des équipements publics les plus fréquentés de la région langroise, le choix a été fait de construire un nouveau bâtiment, à proximité de la piscine actuelle, dimensionné pour une fréquentation maximale instantanée de quatre cents personnes.

Il comprendra :

- un hall d'accueil avec espace attente, distributeurs, dépose poussettes, sanitaires,
- des locaux administratifs,
- une salle multiactivités,
- des vestiaires individuels pour le public, et collectifs pour les scolaires,
- un espace bébé,
- des douches et sanitaires,
- un bassin sportif six couloirs, d'une largeur de 15 m et d'une longueur de 25 m, avec une profondeur de 3,50 m sur une partie du bassin,
- un bassin d'apprentissage et de loisirs de 180 m²,
- un bassin ludique de 40 m² pour les enfants,
- des gradins amovibles pour l'accueil du public, qui pourront être installés sur les plages intérieures du grand bassin,
- un local pour les maîtres-nageurs sauveteurs,
- une infirmerie,
- un local matériel,
- un espace bien-être comprenant vestiaires, saunas, hammam, un bain bouillonnant, salle cardio musculation, espace détente et tisanerie.

Le projet s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale puisque le chauffage de ce bâtiment est prévu à l'aide d'une sous station raccordée au réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois en cours de développement par la ville de Langres. Par ailleurs, le bois et la pierre seront largement utilisés dans la construction de cet ouvrage.

La demande de permis de construire, déposée le 5 juin 2012, a fait l'objet d'un accord le 27 décembre 2012 sous réserve du respect de prescriptions liées à la toiture du bâtiment, aux découvertes archéologiques et à la vidange des bassins.

Le calendrier prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- ◆ Coût prévisionnel du projet : 8 100 000 € HT
- ◆ Dépense éligible retenue par le GIP : 8 100 000 € HT
- ◆ Échéance :
 - Démarrage des travaux : ordre de démarrage notifié le 17 décembre 2012
 - Réception des travaux : prévue en mars 2014
 - Ouverture du centre aquatique : janvier 2014
- ◆ Financeurs sollicités :

Financier	Aide sollicitée(€)	%	Observations
Europe	Néant		
État (FNADT)	600 000	7%	
Centre national pour le développement du sport	600 000	7%	
Conseil régional	800 000	10%	Au titre du plan piscine
	400 000	5%	Au titre du contrat de développement territorial
Conseil général	430 000	5%	
GIP Haute-Marne	2 430 000	30%	
Maître d'ouvrage	2 840 000	35%	
TOTAL	8 100 000	100%	

Le GIP est par ailleurs sollicité dans le cadre de la maîtrise de l'énergie (MDE) aux côtés d'EDF.

L'engagement étant supérieur à la délégation du comité exécutif de 400 000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

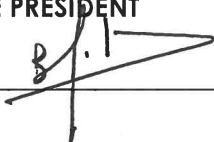
Le GIP est sollicité pour apporter au projet de centre aquatique du pays de LANGRES, un financement à hauteur de 2 430 000 €, sur une dépense éligible de 8 100 000 € HT, dans la limite de 30 %.

Le fonctionnement

Une convention de participation a été signée entre chacune des communautés de communes du pays de Chalindrey, d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, et la communauté de communes du Grand Langres, visant à assurer une contribution au fonctionnement du centre aquatique à hauteur de 5 € par an et par habitant, pour une durée de vingt ans à partir de l'ouverture au public de cet équipement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 6 voix pour
DECIDE

conformément au contrat de ville de Langres, d'apporter au projet de centre aquatique du pays de Langres, porté par la communauté de communes du Grand Langres, un financement à hauteur de 30 % d'une dépense éligible de 8 100 000 € HT, dans la limite de 2 430 000 €.

RÉSULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le LE 03 AVR. 2013 PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE	Chaumont, le 29 MARS 2013 LE PRÉSIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-05
OBJET : Construction d'une caserne de gendarmerie à Longeau	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Les logements des deux brigades de gendarmeries de Longeau-Percey et de Prauthoy sont vétustes. Leur construction date des années 1970. Ils ne correspondent plus aux exigences de confort actuel ou de normes environnementales notamment en terme d'isolation et de chauffage.

La communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais a accepté de fusionner les deux brigades suite à la parution du schéma départemental d'organisation territoriale des gendarmeries réduisant le nombre de pôles au niveau national. Dans le cadre d'une réflexion locale de partage des services à la population, les arguments qui ont concouru au choix de Longeau sont nombreux. Tout d'abord les services de trésorerie sont quant à eux recentrés sur Prauthoy et le collège de Prauthoy devrait aussi couvrir le bassin de Longeau.

De plus, le nouveau pôle de gendarmerie permettra de renforcer celui de Langres, qui fait souvent appel aux renforts des pôles des cantons voisins. Le développement de l'agglomération de Langres vers le sud et la proximité de l'autoroute A 31 sont également des facteurs militant pour un recentrage de la brigade sur Longeau.

Les locaux seront organisés de la manière suivante :

- 9 logements (5 T5 et 4 T4) pour une surface déployée de 890 m² avec garages. Une réserve foncière permettra la construction de deux logements supplémentaires.
- 195 m² de bâtiments de service.

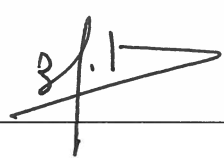
Les postes de dépenses d'investissement et de recettes escomptés sont :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Travaux	1 861 539	Etat (DETR)	400 000	16%
Honoraires	111 692	Concours Gendarmerie	239 555	10%
Missions contrôle	104 846	GIP	621 345	25%
		CCAVM	1 224 480	49%
Total HT	2 078 077			
Total TTC	2 485 380	Total TTC	2 485 380	100%

Le terrain estimé à 80.000 € n'est pas valorisé dans le plan de financement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 6 voix pour
DECIDE

d'apporter à la communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais, au titre de l'action 13-33 « Gendarmerie », une aide de 25 %, dans la limite de 621.345 €, en faveur du projet de construction d'une gendarmerie à Longeau-Percey dont le coût est arrêté à 2.485.380 € TTC.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement de CHATELAIN, PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 03 AVR. 2013 DRCL - Finances 1	Chaumont, le 29 MARS 2013 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-06
OBJET : Intervention de l'institut technologique « forêt cellulose bois-construction ameublement » (FCBA) auprès des scieries haut-marnaises – avenant n° 1 à la convention du 23 janvier 2012	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Le département de la Haute-Marne est caractérisé par une superficie boisée importante, composée essentiellement de feuillus, représentant 40 % de son territoire. Une vingtaine de scieries, de taille modeste, valorisent partiellement la production forestière. Ces entreprises, fragilisées par le contexte économique, et notamment la baisse des débouchés traditionnels du hêtre, ont besoin d'assistance dans leurs projets d'investissements.

Par délibération en date du 7 novembre 2011, le conseil d'administration du GIP s'est engagé à financer l'intervention du FCBA auprès des scieries haut-marnaises désireuses d'élaborer une stratégie de développement économique visant à améliorer leur productivité, concourir sur de nouveaux marchés ou innover dans la production à plus forte valeur ajoutée.

La convention en date du 23 janvier 2012, ci-annexée, entérine ce partenariat entre l'institut technologique « forêt cellulose bois-construction ameublement » (FCBA), l'association Valeur-Bois et le GIP Haute-Marne.

Le soutien du FCBA se décline en trois phases :

- le diagnostic rapide de l'entreprise (5 jours),
- l'accompagnement des projets identifiés (15 jours),
- la restitution et l'animation de l'intervention (1 jour).

Le coût de l'intervention s'élève globalement à 22 575 € HT pour 21 journées, soit 1 075 € HT (1 285,70 € TTC) par jour. Le GIP s'est engagé à financer la journée de restitution et 80 % de 20 jours d'intervention, soit 21 856,90 € TTC au total.

Au 31 décembre 2012, date d'échéance de la convention :

- 10 scieries (les plus importantes) ont été approchées,
- 8 diagnostics ont été réalisés,
- 3 entreprises ont contractualisé, 3 autres attendent une situation économique plus favorable, 2 n'ont pas besoin d'accompagnement.

Conformément à l'article 5 de la convention, le GIP a procédé, à ce jour, au versement de 5 142,80 € TTC correspondant à la phase de diagnostic rapide.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 6 voix pour
DECIDE

- de proroger la convention du 23 janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2013 et d'autoriser le Président à signer un avenant correspondant ;
- de confier au FCBA, une mission complémentaire afin qu'il apporte, aux professionnels du secteur de la scierie, des informations techniques, réglementaires et économiques, sur les carrelets lamellés-collés, sur les bois massifs aboutés et sur les bois massifs reconstitués pour un coût global de 1.554,80 € TTC pris en charge par le GIP Haute-Marne.

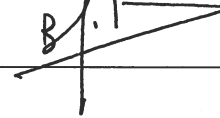
RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission, **Chaumont, le**
au Commissaire du Gouvernement **DRCL - Finances 1**

RECU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE
LE 03 AVR. 2013

29 MARS 2013

LE PRESIDENT



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-07
OBJET : Troisième avenant au Contrat de Ville de Chaumont 2010-2014	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du Gip Haute-Marne, lors de sa réunion du 18 mars 2011, a validé une enveloppe de 12,64 millions € pour l'ensemble des sept opérations du contrat de Ville de Chaumont 2010-2014 (coût total 42,15 millions €).

La Ville ayant apporté des changements au contrat signé avec le groupement, en termes de programmation et de coûts, deux avenants ont d'ores et déjà été soumis au conseil d'administration lors de ses réunions des 16 mars 2012 et 5 juillet 2012.

La Ville souhaite à nouveau apporter des changements au contrat signé avec le groupement. Il est proposé :

- le retrait du projet de maison européenne de la prothèse et de l'instrumentation de chirurgie, sur lequel le Gip avait fléchi 230 000 € d'aide,
- que les aménagements routiers de la zone d'activité « les portes de Chaumont » soient éventuellement financés hors contrat de ville, libérant ainsi 380 000 € antérieurement prévus dans le contrat,
- que ces 610 000 € soient reportés sur l'aménagement des espaces publics dans le quartier de la Gare, dont le coût évolue de 10 505 000 € à 10 900 000 €, l'aide du Gip passant de 2 660 000 € à 3 270 000 € (30 %).

Pôle d'échanges multimodal de Chaumont : Aménagement des espaces publics - 10.900.000 € HT

Le projet de développement du quartier de la gare s'inscrit dans une dynamique de transformation urbaine caractérisée par la création d'un pôle d'échange multimodal. Cet équipement s'inscrit dans la politique de transports de la nouvelle communauté d'agglomération du pays chaumontais.

Le projet initial était estimé à 8.100.000 € HT, mais le coût des travaux va s'avérer plus élevé, ce qui conduit la Ville à réévaluer le projet à 10.900.000 € HT.

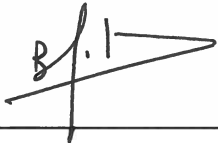
Le Gip est appelé à 3,27 M€ (30 %). Pour mémoire, l'aide apportée par le groupement lors de la signature du contrat initial était de 2,43 M€ (30 %).

Sur le projet de contrat de ville de Chaumont, le GIP Haute-Marne pourrait dorénavant intervenir sur cinq opérations au lieu de sept, selon la répartition suivante :

Projet	Montant (K€)	Aide (K€)	Taux
Le Multiplexe	8 750	2 620	30%
Le CIG	16 025	4 800	30%
L'aménagement des espaces publics du quartier gare	10 900	3 270	30%
Le regroupement des services municipaux	5 150	1 500	29%
Centre commercial du Cavalier	1 500	450	30%
TOTAL	42 325	12 640	30%

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 6 voix pour
DECIDE

- de se prononcer favorablement sur les termes de l'avenant n° 3 au contrat de ville de Chaumont prenant en compte :
 - o la suppression de deux opérations :
 - la maison européenne de la prothèse et de l'instrumentation de chirurgie d'une part,
 - l'aménagement routier de la zone d'activité « les portes de Chaumont »,
 - o l'augmentation du coût de l'opération « aménagement des espaces publics quartier de la gare » qui passe de 10 505 000 € à 10 900 000 €,
 - o la modification du niveau d'intervention du GIP Haute-Marne, sur le projet d'aménagement des espaces publics dans le quartier de la gare (pôle d'échange multimodal), qui est porté de 2 660 000 € à 3 270 000 € (30 % de 10 900 000 €),
- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 3 dans la limite des financements prévus par le groupement qui restent fixés à 12 640 000 € et au taux maximum de 30 %.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement RECEPTION DE LA HAUTE-MARNE LE 03 AVR. 2013 DRCL - Finances 1	Chaumont, le 29 MARS 2013 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-08
OBJET : Contrat de ville de Chaumont 2010-2014 - Pôle d'échanges multimodal de Chaumont : aménagement des espaces publics	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne du 18 mars 2011 a validé une enveloppe de 12,64 millions € pour l'ensemble des sept opérations du contrat de Ville de Chaumont 2010-2014, sur un coût total de 47,08 millions €.

Le conseil d'administration du 25 mars 2013 est appelé à se prononcer sur les termes de l'avenant n° 3 au contrat de ville de Chaumont qui prend en compte :

- la suppression de deux opérations sur les sept prévues initialement, à savoir la maison européenne de la prothèse et de l'instrumentation de chirurgie (1 million €) et l'aménagement routier de la zone d'activité « les portes de Chaumont » qui sera financé hors contrat de ville (4,154 millions €),

- l'augmentation du coût de l'opération « aménagement des espaces publics du quartier de la gare – pôle d'échanges multimodal » qui passe de 10,505 millions € à 10,9 millions €.

Ces modifications conduisent à un total de dépenses de 42,33 millions € (pour cinq opérations), contre 47,08 millions € jusqu'alors.

Parmi les opérations du contrat de ville, la Ville souhaite aménager le quartier gare. Situé à proximité directe du centre-ville historique de Chaumont, il constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de requalification urbaine, à l'échelle de la ville et du bassin de vie. La requalification du quartier de la gare de Chaumont est au cœur de la stratégie de renforcement de l'attractivité du territoire du pays de Chaumont mise en place par la ville de Chaumont.

L'amélioration de l'accessibilité et des déplacements aux différentes échelles du territoire est au cœur du PEM de Chaumont à travers une recomposition urbaine (reconversion de la friche ferroviaire ou intégration de la gare dans la ville) offrant une politique intégrée de transports visant à réduire le recours à la voiture individuelle.

Le coût total réel du projet est chiffré à 18,2 M€ HT. Il distingue :

- Les dépenses préparatoires et accessoires comme les acquisitions, les études, la communication, l'enfouissement de réseaux, le traitement graphique du parvis des Silos, la vidéosurveillance, ... Ces dépenses sont liées à la conception, à la libération d'emprise et à la préparation des travaux d'aménagement.

Dépenses préparatoires et accessoires	
Acquisitions foncières :	1.500 K€ (*)
Libération d'emprise :	310 K€
Etudes et travaux divers sous maîtrise d'ouvrage de la Ville :	1.500 K€(*)
Etudes sous maîtrise d'ouvrage du conseil général :	325 K€
Divers :	565 K€
Total :	4.200 K€
Maîtrise d'ouvrage CG : 325 K€	Maîtrise d'ouvrage Ville : 3.875 K€

(*) Sont prises en compte, dans la base éligible, les acquisitions (665 895 €) et études (617 750 €) postérieures à la demande.

- Les dépenses liées aux travaux d'aménagement VRD (maîtrise d'œuvre + marché de travaux lot 1 - ouvrage d'art, lot 2 - VRD, lot 3 - espaces verts, lot 4 - mobilier urbain et éclairage public) sous maîtrise d'œuvre Ingerop.

Dépenses liées aux travaux d'aménagement VRD	
Maîtrise d'œuvre :	1.400 K€
Travaux :	12.100 K€
Révision de prix :	523 K€
Total :	14.000 K€
Maîtrise d'ouvrage CG : 4.400 K€	Maîtrise d'ouvrage Ville : 9.600 K€

La participation globale sollicitée par la ville auprès du groupement passe de 2 660 000 € à 3 270 000 €, soit 30 % d'une base arrêtée à 10 900 000 € (au lieu de 10 505 000 € HT) reprenant certains lots des postes suivants :

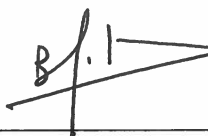
	Montant initial HT	Montant actualisé HT
Acquisitions foncières	834 105 €	834 105 €
Études et travaux divers	487 505 €	882 250 €
Travaux VRD	8 209 709 €	8 209 709 €
Maîtrise d'œuvre	973 936 €	973 936 €
TOTAL	10 505 255 €	10 900 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

par 6 voix pour

DECIDE

d'apporter conformément au contrat de Ville de Chaumont modifié le 25 mars 2013, un financement de 30 %, dans la limite de 3,27 M€ à l'aménagement des espaces publics du quartier de la gare dont le coût est estimé à 10,9 M€. cette décision annule et remplace la décision du Conseil d'Administration du 5 juillet 2012.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement de la Haute-Marne</p> <p>RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE</p> <p>LE 03 AVR. 2013</p> <p>DRCL - Finances 1</p>	<p>Chaumont, le 29 MARS 2013</p> <p>LE PRESIDENT</p> 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-09
OBJET : Contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

L'assemblée générale du 25 mars 2013 sera appelée à se prononcer sur un projet de nouvelle action du programme d'activité 2013 spécifique aux communes susceptibles d'accueillir une implantation liée à l'installation de CIGEO et/ou SYNDIESE sur leur territoire.

Cette action « Contrat rural CIGEO – SYNDIESE » permettrait une intervention au maximum à 80% du GIP Haute-Marne pour des opérations programmées sur la période 2013-2020, et arrêtées dans un contrat signé entre le groupement et chaque commune concernée.

Le maître d'ouvrage devrait s'engager à solliciter l'ensemble des financeurs publics susceptibles de participer au financement de l'opération. Il fournirait la notification de refus ou les arrêtés de subvention lors de l'instruction de chacune des opérations figurant au contrat de villages.

Dans cette perspective, la commune de Saudron a arrêté la liste des dix opérations qu'elle souhaite inscrire dans le futur contrat de village.

1. Aménagement de la place de la mairie et de la place de l'église avec réfection des garages

Dans le cadre de l'aménagement du cœur du village, les travaux d'aménagement des places de la mairie et de l'église permettront de créer des emplacements de parking.

Le coût des travaux est estimé à 370.000 € HT.

2. Réfection des voiries rue de la Bataille et impasse de l'Orge

Les revêtements de la rue de la Bataille et de l'impasse de l'Orge sont très dégradés. Leur réfection est estimée à 45.000 € HT.

3. Réaménagement d'une maison existante en bâtiment basse consommation (BBC)

L'installation des projets CIGEO et SYNDIESE nécessitera une offre d'hébergement. La réhabilitation d'une maison BBC à usage locatif permettra de répondre à ce besoin nouveau de logement.

Le coût de l'opération est arrêté à 305.231 € TTC.

4. Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

L'arrivée de CIGEO a conduit la commune à réfléchir sur les aménagements fonciers futurs (15.841 € HT). Le PLU définira le zonage du territoire.

5. Aménagement d'un appartement dans les locaux de la mairie

L'installation des projets CIGEO et SYNDIESE nécessitera une offre d'hébergement. L'aménagement d'un appartement BBC à usage locatif dans les locaux de la mairie permettra de répondre à ce besoin nouveau de logement.

Le coût de l'opération est arrêté à 45.000 € TTC.

6. Travaux de curage du ruisseau de l'Orge et aménagement d'un bassin de rétention d'eau entre Saudron et Gillaumé

Le débordement récurrent du ruisseau de l'Orge conduit à l'inondation des maisons le bordant. Le nettoyage du ruisseau dans la traversée du village et la création en amont d'un système de retenue d'eau permettront d'éviter ces désagréments.

Le coût de ces travaux est arrêté à 300.000 € HT.

7. Installation d'un chauffage à l'église et d'un système d'éclairage basse consommation

L'église de Saudron ne dispose pas d'un chauffage et d'un système électrique performants.

Le projet est estimé à 22.000 € HT.

8. Mise en accessibilité de la mairie et travaux dans la mairie

Afin de rendre les services de la mairie accessibles aux personnes à mobilité réduite, le secrétariat et la salle du conseil sont déplacés au rez-de-chaussée du bâtiment. Des toilettes adaptées sont créées.

Les coûts du projet sont estimés à 70.000 € HT.

9. Travaux d'assainissement non collectif sur toute la commune

Pour se conformer à la réglementation, des travaux d'assainissement sont prévus pour un coût de 225.000 € TTC.

10. Travaux de réfection du chemin d'Echenay

Le chemin conduisant à Echenay est très dégradé. Des travaux de réhabilitation sont prévus pour un coût de 92.000 € HT.

Opérations	Montant
1. Aménagement de la place de la mairie et de la place de l'église avec réfection des garages	370.000 €
2. Réfection des voiries rue de la Bataille et impasse de l'Orge	45.000 €
3. Réaménagement d'une maison existante en bâtiment basse consommation (BBC)	305.231 €
4. Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme	15.841 €
5. Aménagement d'un appartement dans les locaux de la mairie	45.000 €
6. Travaux de curage du ruisseau de l'Orge et aménagement d'un bassin de rétention d'eau entre Saudron et Gillaumé	300.000 €
7. Installation d'un chauffage à l'église et d'un système d'éclairage basse consommation	22.000 €
8. Mise en accessibilité de la mairie et travaux dans la mairie	70.000 €
9. Travaux d'assainissement non collectif sur toute la commune	225.000 €
10. Travaux de réfection du chemin d'Echenay	92.000 €
Total	1.490.072 €

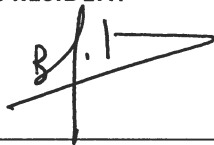
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 6 voix pour
DECIDE

sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la nouvelle action « Contrat rural CIGEO-SYNDIESE » :

- d'acter le contrat rural de Saudron 2013-2020 et d'autoriser le Président à le signer.
- d'apporter à la commune de Saudron, au titre de l'action « Contrat rural CIGEO – SYNDIESE », un financement qui complètera les autres aides publiques pour porter à 80% le cumul des aides, en faveur des dix opérations arrêtées dans le contrat de villages pour un montant global de 1.490.072 €.

La décision du Conseil d'Administration ne vaut pas accord de financement. Chacune des dix opérations devra faire l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration pour celles bénéficiant d'un financement supérieur à 400.000 € et au comité exécutif pour celles recevant une aide inférieure à ce montant.

La commune doit s'engager à solliciter l'ensemble des financeurs publics susceptibles de participer au financement de l'opération. Elle fournira la notification de refus ou les arrêtés de subvention lors de l'instruction de chacune des opérations figurant au contrat de villages.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission <small>REÇU A LA PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS LE 03 AVR. 2013 DRCL - Finances 1</small>	Chaumont, le 29 MARS 2013 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-10
OBJET : Réseaux de chaleur au bois à Poissons, Epizon et Echenay	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La communauté de communes du Canton de Poissons, forte d'un territoire richement boisé, a mené pendant cinq ans une réflexion sur la construction de chaufferies collectives à plaquettes forestières et de réseaux de chaleur. Elle a mandaté une étude pour la réalisation en parallèle de trois réseaux sur Poissons, Epizon et Echenay.

Sur Poissons, l'EPHAD, le centre de secours, le bâtiment socio-culturel ainsi que le local technique de la communauté de communes sont concernés par le raccordement au nouveau réseau de chaleur. A Epizon, ce sont le groupe et la cantine scolaires, un logement intercommunal et la maison de l'énergie (structure intercommunale pour la promotion et le développement des énergies renouvelables) qui bénéficieraient du second réseau. Pour Echenay, une chaufferie « container » chauffera la salle des fêtes et le groupe scolaire.

Le projet global (870.032,73 € HT) va bénéficier d'une participation de l'Europe et de l'Etat. Le FEDER et l'ADEME ont décidé d'apporter une aide respectivement de 245.000 € et 268.489 € pour des assiettes subventionnables de 780.762 € HT et 799.175,07 € HT se recoupant presque totalement.

Sur ces bases, le plafond d'aide publique est atteint sans le GIP Haute-Marne compte-tenu de l'intégration des recettes futures estimées sur cinq ans. 62.494,58 € HT n'ont en revanche été retenus par aucun de ces financeurs publics et sont composés des postes de dépenses suivants :

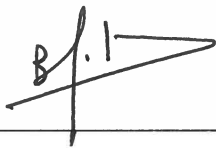
NOM DE LA CATEGORIE	DESCRIPTIF	PRIX EN HT
Lot n°2 : Contrôle technique	Etudes, APS, APD, PRO-DCE	1 389,00
Lot n° 3 : Coordinateur SPS	Phase études	425,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Phase de lancement	2 600,00
	Phase maîtrise d'œuvre	4 400,00
	Phase exploitation	1 800,00
	Phase approvisionnement	1 000,00
GEOTEC	Sondages géologiques à Epizon	1 550,00
	Sondages géologiques à Poissons	1 550,00
Agence Diagnostic Habitat	Repérage amiante	489,00
Annonces appel d'offres travaux	Journal de la Haute-Marne	635,40
	Groupe Monitor	1 096,00
	Dermatis	60,00
	Groupe Monitor (avis attribution lots)	256,00
Lot n°5 électricité / chauffage	Chaudière gaz	10 709,00
Achat des terrains	Terrain à Poissons	11 209,11
	Terrain et bâtiment à Epizon	20 000,00
Branchement ERDF		3 326,07
TOTAL DEPENSES		62 494,58

La communauté de communes a souhaité solliciter le GIP Haute-Marne sur ces postes.

Au titre de l'action 13-04 « Production d'énergie à partir de la biomasse », le groupement pourrait intervenir à 20% de ce montant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par 6 voix pour
DECIDE

d'apporter une aide 6%, dans la limite de 49.996 € sur l'assiette globale du projet des trois chaufferies bois s'élevant à 870.033 € HT. L'aide du groupement portera sur les postes non financés par le FEDER et l'ADEME et qui s'élève à 62.494,58 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le	Chaumont, le
RECUEILLI A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE	29 MARS 2013
LE 03 AVR. 2013	LE PRESIDENT
	

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 25 MARS 2013	N°13-11
OBJET : Zone interdépartementale Meuse Haute-Marne : participation aux travaux de l'EPCID dans le cadre du Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire (SIDT) – convention d'attribution d'aide entre le GIP Haute-Marne et l'EPCID	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Par convention en date du 30 août 2012, l'EPCI « zone interdépartementale d'activité économique » Haute-Marne/Meuse, le groupement d'intérêt public Haute-Marne et le groupement d'intérêt public Objectif Meuse, ont fixé les modalités de leur partenariat, s'agissant du suivi de l'élaboration du schéma interdépartemental de développement du territoire (SIDT) de la zone Haute-Marne/Meuse et du suivi des projets CIGÉO, SYNDIÈSE et des projets connexes.

Par délibération en date du 3 décembre 2012, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé favorablement, au titre de l'action 12-19 « Développement de la zone interdépartementale Meuse - Haute-Marne », sur l'attribution d'une dotation de 73 547 € en faveur de l'EPCID pour l'exercice 2012.

Le projet de convention d'attribution d'aide prévoyait, en son article 3.3 – modalités de versement :

- une avance de 30 % sur présentation d'une déclaration datée d'engagement des travaux,
- deux versements intermédiaires au maximum sur présentation de factures certifiées acquittées,
- un solde dans la limite de 73 547 €.

Le GIP Objectif Meuse, appelé à conclure le même type de convention avec l'EPCID, a des modalités de versement différentes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 6 voix pour DECIDE

d'aligner les modalités de versement sur celles définies par le GIP Objectif Meuse, dans la convention qui lie le GIP Haute-Marne et l'EPCID :

- une avance de 50 % à la signature de la convention de financement entre l'EPCID et le GIP Haute-Marne,
- deux versements intermédiaires, dans la limite de 80 % de la subvention, sur présentation de factures certifiées acquittées,
- le solde de la subvention sur présentation de factures certifiées acquittées.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 03 AVR. 2013	Chaumont, le 29 MARS 2013 LE PRESIDENT 